

Compte rendu du CHSCT du 16 Juin 2015

L'ordre du jour de ce CHS était le suivant :

1. Approbation des PV des CHS du 10 oct 2014 et du 1er avril 2015
2. Présentation du Bilan d'activité médicale 2014 Intervention du Docteur Demettre
3. Accidents de services – maladies professionnelles 2015
4. Présentation du PAP 2015 mis à jour
5. Examen des registres hygiène et sécurité – RHS
6. Budget du CHS 2015 - suivi des dépenses - vote complémentaire
7. Compte rendu de la visite de la CID 17
8. Retour sur les sujets abordés au dernier CHSCT : relevé des exercices incendies Tableau des sites répertoriés aimantés au niveau des DDFIP et DRFIP, sites d'interventions des CID
9. Points divers.

Réponse du Directeur aux liminaires :

Les restructurations et suppressions d'emplois sont des décisions ministérielles. A la DISI Sud-Ouest, ces suppressions ont pu se contenir là où cela gênait le moins.

Il essaie de faire le moins mal possible. Mais il indique la nécessité de s'adapter par la re-centralisation des matériels et des moyens.

Sur le plan social, nos informaticiens ont passé toutes les réformes et se sont adaptés à l'évolution des services informatiques. Les quotas sur les promotions (LA et concours) sont une réalité. Il y a une réduction budgétaire.

Toute l'équipe de Direction est attentive aux problèmes des personnes. Il existe des cas qui ne relèvent pas uniquement de problèmes liés au travail. La direction fait le maximum dans la limite réglementaire de ce que peut faire l'administration.

On ne peut pas s'opposer à la réorganisation des services. Il s'engage à nous informer mais pas pour les micro-réorganisations.

Il ne peut pas penser que tous les services et tous les ESI pratiquent la pression, mais on ne peut pas s'interdire d'avoir des tableaux de bord, des suivis de travaux....

Il y a tout un éventail de critères qui sont analysés quotidiennement par la Direction.

La Direction fait le maximum pour préserver notre outil de travail, pour garder le maximum de missions et pour en obtenir des nouvelles qui valorisent les agents et les tâches.

1 Approbation des PV

Le PV du 10 octobre a été approuvé à l'unanimité. Nous avons fait remonter 2 remarques sur ce PV :

==> il est écrit dans le PV : « **S'agissant des IFFDD, Mr ISSARNI a été saisi ; les demandes des agents ont été prises en compte** »

Lors de la séance le Président avait indiqué : « un courrier a été envoyé à M.Issarni » avec un comparatif citant 6 cas avec des écarts de rémunérations allant de 1000 à 2000 € annuels pour des agents qui effectuent le même travail. »

==> il est indiqué dans le PV : « **Le représentant du personnel FO précise qu'il existe une tolérance, un verre de vin et indique également qu'il y a toujours eu des excès !!** »

Lors de ce CHS le Président, dans les questions diverses, a demandé de soumettre au vote des OS sa demande « pour que tous les pots de convivialité soient sans alcool ». Les OS ont refusé de voter ; par contre, une discussion a eu lieu et toutes les OS se sont exprimées. Mais nous nous sommes étonnés de la transcription qui en a été faite au PV. Nous ne pouvons pas laisser penser que tous les agents s'alcoolisent lors des pots. Nous avons donc demandé un retrait de notre intervention ou du moins la suppression de la fin de la phrase.

Concernant le PV du 01/04/2015, étant donné que le PV ne nous a pas été transmis dans les temps impartis, nous avons demandé à ce qu'il soit présenté lors d'un autre CHS.

Rappel : A l'issue du CHS l'administration dispose d'1 mois pour présenter le PV ; le PV peut alors être rectifié par les OS. Retransmis à la secrétaire du CHS, il doit alors être représenté corrigé lors d'un CHS. A ce moment-là on peut encore faire modifier des choses.

2 Rapport de médecin de prévention

Il y a uniquement des statistiques concernant les accidents de travail/trajet/service pour le département 33. Aucune remontée des autres départements : 86 et 31 ...

Remarque : Les visites médicales spontanées sont des visites « autres » que toutes les autres visites comptabilisées (ex RPS).

Question de M Peyré au médecin de prévention : Les réorganisations de services ont-elles un impact sur la santé des agents ?

Stabilité depuis 2013, les cas de souffrance au travail sont isolés ; quelques cas de RPS avec pathologies sous-jacentes.

Dans le cas de signalement par le chef de service, proposition de convocation de l'agent par le médecin de prévention.

Des agents peuvent demander eux-mêmes à être reçus par le médecin de prévention. Le patient doit donner son accord pour que le médecin de prévention contacte son médecin traitant ; idem vis-à-vis du chef de service.

Devoir d'alerte auprès du médecin de prévention et de l'assistance sociale de la part de l'administration, dans le cas d'un agent en difficulté.

Attention portée sur certains comportements.

Des aménagements de temps de travail peuvent être proposés dans le cadre de reprise de travail à mi-temps thérapeutique(CML) selon le temps de trajet domicile/travail ; ou abstention temporaire d'une activité particulière (ex : portage de matériel lourd).

3 Accidents de service : Ils sont au nombre de 6 depuis le début de l'année en hausse par rapport à 2014 (4). Les cas sont suivis. Le résumé des accidents a été indiqué dans le document 2015

4 Le PAP

Le PAP : (Plan Annuel de Prévention) a été remis à jour depuis le dernier CHS-CT.

Au vu du PAP, il était prévu des actions de prévention avec achat de matériel, les établissements n'ont pas tous donné des devis pour pouvoir mettre en œuvre les actions envisagées par le PAP.

5 Examen des Cahiers de CHS et problèmes divers:

Rappel : le cahier CHS-CT est à disposition au cours de l'année pour les remarques. Un signalement direct auprès du chef de service permet une action plus réactive.

Bordeaux Océan :

Un constat : certaines vitres sont sales.

Il est nécessaire de faire un état des lieux des stores et fenêtres.

La prestation de ménage prévoit un nettoyage uniquement de l'intérieur, rien n'est prévu pour le nettoyage avec des perches. Dans le cas de fenêtres qui ne s'ouvrent pas, le lavage de vitres ne se fait pas.

Bordeaux Garonne :

Pb de fuite dans les toilettes.

Revoir les branchements et multi-prises électriques

Poitiers :

Une surconsommation d'eau a été relevée à l'ESI : des chasses d'eau fuient. L'ESI procède à des coupures régulières de l'eau et on constate des remontées de boues dans les canalisations à la réouverture des robinets.

Une analyse de l'eau a été demandée ainsi que le détartrage des chasses d'eau.

La fontaine d'eau fraîche ne pouvant pas être réparée, il a été prévu d'installer la fontaine de la cantine au 1^{er} étage.

Toulouse :

Problème d'éclairage dans les couloirs de la Direction FIP32 : elle s'engage à financer la pose d'interrupteurs lumineux.

Rappel du nouveau schéma de l'assistance auprès des Directions : appel téléphonique, via Tadoo, à l'AT qui sollicite en 2ème niveau la CID. Elle n'est pas « prestataire » des DFIP !

Les agents des CID doivent inscrire leurs doléances dans les registres HS des DDRFIP, avec copie auprès de l'ESI. L'assistant de prévention des DDRFIP transmet auprès de l'A.P. de la DISI.

6 Visite de la CID 17 du 19 mai 2015

Lors de ce CHS, il a été présenté le compte-rendu de la visite de site de la CID 17

Les agents de la CID 17 n'ont pas de carte d'accès aux sites sécurisés et ne trouvent pas à se garer à proximité des sites. Les PV de stationnement sont retransmis aux agents .

Ils demandent 2 emplacements sur le parking de la cité administrative de la Rochelle.

Les agents manquent de fournitures.

Il leur a été indiqué qu'il existait une carte d'achat de 300 €. Lors de la visite, Il a été constaté que les agents achètent eux mêmes leur matériel (Clé USB , Disque externe ...)

Les DDRFIP ont adressé une lettre de remerciement au Directeur de la DISI après les opérations de restructuration des services départementaux.

7 Budget :

Rappel : la dotation initiale pour 2015 était de **58 381,00 €**

Il a été voté lors du CHS du 1er avril, un montant de dépense de 28 504,52 €

Il restait donc alors : **29 876,48 €** de disponible

Lors de ce CHS il a été voté un total de dépenses pour 7922,10 € qui se décompose comme suit :

	Dépenses votées lors du CHS	montant
ESI Poitiers	remplacement volet roulant CQ	868,80 €
ESI Poitiers	2 Lampes individuelles CID 17	670,30 €
ESI Poitiers	3 X 2 bras articulés N3 GESPRO	468,00 €
ESI Poitiers	2 Sièges assis debout CID 86	267,40 €
ESI Bordeaux Océan	Support de bras non-pris lors du précédent CHS	780,00 €
ESI Toulouse	souris	151,50 €
ESI Bordeaux Garonne	6 Lampadaires équipe opéra	2 010,88 €
ESI Poitiers	Fauteuil ergonomique pour agent du PTS En attente de la préconisation du médecin de prévention	309,42 €
ESI Bordeaux Garonne	habilitation électrique complément	958,80 €
ESI Bordeaux Garonne	formation secourisme initiale pour 10	1 200,00 €
ESI Bordeaux Océan	coussin	237,00 €
		Total voté : 7922,10 €

8 Incendie et Amiante

Exercice incendie : Obligation d'en organiser deux par an sur les sites de plus de 100 personnes. Un tableau de suivi est mis à jour pour chaque établissement.

Demande identique auprès des DDFIP concernant les CID.

Rappel de la mission du serre-file et de sa doublure en cas d'absence.

Amiante : La base MIGA recense sur tous les sites les locaux amiantés où interviennent les équipes CID.

Les documents seront remis au chef d'ESI, responsable des CID.

9 Points Divers :

- La mise en place d'accueil d'**apprentis** dans le cycle de leur cursus universitaire d'étudiants dans l'Administration

L'administration centrale a proposé 6 postes pour la DISI Sud-Ouest, dont un pour une personne handicapée.

Le Président regrette l'intervention d'un syndicat auprès de l'Administration Centrale pour demander le retrait d'un poste d'apprenti en CID 24.

Répartition des 5 postes :

Bx-Océan : SIL et PAS-Sécurité

Bx-Garonne : développeur

Toulouse : CID

Poitiers : CID ou PTS

Calendrier :

début juillet : entretiens avec le chef d'ESI, le chef d'équipe et le maître d'apprentissage

septembre 2015 : Rentrée d'apprentissage

Apprentissage sur 3 années pour la progression d'activité en lien les études

Communication sera faite en CTL.

Prochain CHSCT – le 24 juin CHS consacré entièrement à l'assistance